

# Commission de régulation du loyer des locaux à usage d'habitation Les 12 membres du Conseil d'orientation installés

Par Amadou MBODJI

Le ministre du Commerce, de la consommation et des petites et moyennes entreprises a installé hier, les 12 membres du Conseil d'orientation de la Commission nationale de la régulation du loyer des locaux à usage d'habitation (Conarel). Une occasion pour Abdou Karim Fofana de faire le point et de donner les orientations en vue d'une meilleure prise en charge des questions locatives au Sénégal, après près de neuf mois de la mise en place de l'organe en charge de la régulation du loyer.

«L'installation de ce conseil et de ses membres vient à son heure, en ce qu'il facilite le travail du Secrétariat exécutif qui officiait depuis l'annonce de la baisse des loyers, dans un contexte d'urgence et de nécessité absolues», a déclaré le ministre cité dans un communiqué de son département. Le loyer poursuit-il, «connaît de nos jours un renchérissement continu et confère aux charges de location un poids de plus en plus important dans le pouvoir d'achat des ménages». Face à cette situation, rappelle le document, «des mesures allant dans le sens de la création d'un système d'encadrement, de contrôle et de suivi bien structuré du sec-



teur et de ses acteurs ont été prises. Lesquelles mesures devraient contribuer à redynamiser les dispositions législatives et réglementaires obsolètes préexistantes, mais aussi la restauration de la confiance entre bailleurs et locataires et entre les acteurs du secteur immobilier».

Pour l'atteinte de tels objectifs, estime Abdou Karim Fofana, «l'implication et l'engagement de tous les membres du Conseil d'orientation de la Conarel seront déterminants, de même qu'une adaptation aux exigences du moment, en matière de communication et de sensibilisation, en misant sur le digital et sur les organisations communautaires à la base comme les relais et les

badiénou gox».

Depuis la création de la Conarel, par décret n°2023-446 du 1<sup>er</sup> mars 2023, son Secrétariat exécutif s'est déployé dans l'application du nouveau dispositif, notamment par l'installation de toutes les commissions régionales et départementales.

Pour le ministre Fofana, la mission consiste à «ne plus laisser le locataire qui se sent lésé dans une situation de désarroi et d'impuissance, ne plus ignorer le bailleur qui pense être dans son bon droit et en un mot construire, entre les parties prenantes, une relation de confiance solide comme les bâtisses qui abritent et protègent les foyers».

[ambodji@lequotidien.sn](mailto:ambodji@lequotidien.sn)

[www.lequotidien.sn](http://www.lequotidien.sn)